

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

COMPTE-RENDU :

Le sept juillet deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DUBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Christian GUYON, Claude JOUSSE, Miguel FIMIEZ dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Cyrille OLLIVIER, Cédric POTIER (procuration à Eric PANCHEVRE), Eric PANCHEVRE (procuration à Sylvie LE DRÉAU), Dominique COLIN (procuration à Martine COUET).

Madame Nicole GUYON a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux : maçonnerie mairie, bureau du maire, clôture terrain de sport, mât éclairage terrain de sport, barrières de protection proximité école
2. Achat de matériels divers : Echelle transformable, plateforme, signalisation centre bourg
3. Aménagement du rond-point de Bel Air
4. Projet convention ADS
5. Ad'ap : choix du prestataire
6. GRDF
7. Tarifs assainissement : mise en place d'une part fixe
8. Choix de la maîtrise d'œuvre réhabilitation des réseaux et station d'épuration
9. Personnel : demande de temps partiel, ouverture poste(s) pour accroissement temporaire d'activité
10. Compte rendu de commission
11. Questions diverses.

1/ TRAVAUX

Délibération :

M. GUYON présente 3 devis de réfection de la façade de la mairie :

ENTREPRISE	MONTANT HT
BOUCHERIE	12 321.00 €
CARRÉ	13 558.50 €
CARREAU	13 213.00 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise BOUCHERIE pour la réfection de la façade de la mairie pour un montant de 12 321,00€ HT.
- Autorise le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

Une réflexion est faite sur la possibilité de réouvrir les toilettes publiques (fermées actuellement). L'emplacement actuel n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Y-a-t-il moyen de les installer dans le local actuel situé au bout de la mairie ? Le dossier est à étudier.

Délibération :

M. GUYON présente 3 devis de réfection du parvis de la mairie :

ENTREPRISE	MONTANT HT
BOUCHERIE	14 454.50 €
CARRÉ	15 926.00 €
CARREAU	17 100.60 €

Le conseil municipal souhaite voir des croquis du futur aménagement. Il est demandé s'il n'est pas l'occasion de créer d'autres stationnements. Le conseil n'est pas favorable et pense qu'il y en a assez sur le parking de la mairie et dans le quartier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- De repousser la décision de refaire le parvis à une autre séance de conseil municipal.

Délibération :

M. GUYON présente des devis de réfection du bureau du maire (faux plafonds, électricité, revêtement, peinture,...) pour une somme de 2 812.55€ HT.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Estime qu'il serait souhaitable de revoir le projet par la commission travaux pour le réaménagement du bureau avant de lancer tous travaux.

Délibération :

M. GUYON présente un devis de réfection du plancher de la salle de bain du logement de l'épicerie:

ENTREPRISE	MONTANT HT
COUPRY	836.32 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise COUPRY pour un montant de 836.32 € HT.

Délibération :

M. JOUSSE présente 3 devis de réfection de la clôture du terrain de sport :

ENTREPRISE	MONTANT HT
LALANDE	1 816.62 €
MENU	2 267.65 €
A chacun son jardin	2 197.80 €

Le devis de l'entreprise LALANDE comporte moins de poteaux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise A Chacun son Jardin pour un montant de 2 197,80 € HT.
- Demande que les travaux soient faits rapidement.

Délibération :

M. JOUSSE présente 2 devis pour l'achat de barrières de protection à proximité de l'école :

ENTREPRISE	MONTANT HT
Stop affaires	1 215.00 €
Equip'collectivité	1 198.50 €

Le conseil municipal s'interroge sur ce type d'installation de protection.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande à la commission aménagement de revoir cette problématique

Délibération :

M. JOUSSE présente 2 devis pour la réfection du portail du cimetière :

ENTREPRISE	MONTANT HT
GAINARD (portail)	4 754.00 €
Coupry (piliers)	2 085.00 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les devis des entreprises Gaignard pour un montant de 4 754,00 € HT et Coupry pour un montant de 2 085,00 € HT.
- Demande que les travaux soient faits rapidement

2/ ACHAT DE MATERIELS DIVERS

Délibération :

M. GUYON présente 2 devis pour l'achat d'une échelle et d'une plateforme pour les services techniques :

ENTREPRISE	MONTANT HT
LANGUILLE (Echelle)	329.00 €
LANGUILLE (plateforme) proposition de la commission de ne pas retenir	979.00 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise LANGUILLE pour l'achat d'une échelle pour un montant de 329 € HT.
- Refuse d'acheter une plateforme pour les services techniques.

Délibération :

M. JOUSSE présente un devis pour l'achat de signalisation pour le centre bourg :

ENTREPRISE	MONTANT HT
LACROIX SIGNALISATION	1 999.85 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de LACROIX SIGNALISATION pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 1 999.85 € HT.

3/ AMENAGEMENT DU ROND POINT DE BEL AIR

Délibération :

Il est présenté 3 devis pour l'aménagement du rond-point de Bel Air :

ENTREPRISE	MONTANT HT
NCI	6 682.55 €
MARIS PAYSAGE	6 194.12 €
LE JARDIN DU PERQUOI	5 750.00 €

Les membres du Conseil Municipal pensent que les plans se sont pas suffisants pour prendre une décision et ne correspondent pas à l'attente par rapport au prix indiqué.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Ne valide pas l'aménagement au Rond-Point de Bel Air

4/ CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE UNIFIÉ ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUÉ BRULON NOYEN

Délibération :

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR), implique notamment la fin de la mise à disposition gratuite du service instructeur de la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Considérant la création d'un service ADS (Application du Droit des Sols) mutualisé communautaire au sens de l'article L 5211-4-2 du CGCT,

Considérant que dans un souci d'optimisation de fonctionnement des services communs ADS de la Communauté de communes du Val de Sarthe et de la Communauté de commune Loué-Brûlon-Noyen (LBN), et notamment pour pallier à l'absence ou l'indisponibilité d'un ou plusieurs

instructeurs, il est proposé la création d'un service unifié au sens de l'article L 5111-1-1 du CGCT, qui sera porté par la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Vu le projet de convention de mise en place d'un service unifié entre la Communauté de communes du Val de Sarthe et la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Confie l'instruction des autorisations du droit des sols au service mutualisé d'urbanisme de la Communauté de communes du Val de Sarthe à compter du **1^{er} juillet 2015**,

- Autorise le Maire à signer la convention de mise en place de ce service.

5/ AD'AP : CHOIX DU PRESTATAIRE

Délibération :

Monsieur JOUSSE explique que la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) doit être faite avant le 27 septembre 2015.

Une consultation groupée a été effectuée par la Communauté de Communes du Val de Sarthe afin de trouver un prestataire à ce sujet. 5 bureaux ont été consultés :

ENTREPRISE	MONTANT HT
QUALICONSULT	Non répondu
CABINET JSG (SIGMA)	2 598.00 €
SOCOTEC	Non répondu
VERITAS	3 620.00 € (+ 1980 € HT)
DEKRA	Non répondu

L'entreprise SIGMA est venue faire une visite de la commune et a décelé de multiples problèmes minimes d'accessibilité.

Quels sont les risques si l'Ad'Ap n'est pas présenté en temps et en heure ? La commune risque d'avoir une pénalité de 2 500 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Choisi le Cabinet JSC (SIGMA) pour un montant de 2 598 € HT

6/ GRDF

Un agent GRDF est venu à une commission aménagement.

Une convention est envisagée entre GRDF et la commune pour installer la télérelève.

7/ TARIFS ASSAINISSEMENT : MISE EN PLACE D'UNE PART FIXE

Délibération :

La commission aménagement propose d'instaurer à compter de 2016, une part fixe de 5 € par compteur et d'augmenter la part variable de 0.04 € par m³ pour équilibrer les futurs budgets en assainissement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte de modifier l'article 14 du règlement d'assainissement en instaurant à compter de 2016, une part fixe de 5 € par compteur et en augmentant la part variable de 0.04 € par m³.

8/ CHOIX DU MAITRISE D'ŒUVRE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX ET STATION D'ÉPURATION

Délibération :

Monsieur JOUSSE présente les devis de 3 prestataires de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux.

ENTREPRISE	MONTANT HT
LABEL ENVIRONNEMENT	3 950.00 €
BAIE	2 630.00 €
Paysageo	Non répondu

Label Environnement est venu constater sur place la vétusté de nos réseaux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Choisit LABEL ENVIRONNEMENT pour un montant de 3 950 € HT

Délibération :

Monsieur JOUSSE présente les devis de 3 prestataires de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration.

ENTREPRISE	MONTANT HT
LABEL ENVIRONNEMENT	3 050.00 €
BAIE	3 760.00 €

Label Environnement est venu constater sur place la vétusté de la station d'épuration.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Choisit LABEL ENVIRONNEMENT pour un montant de 3 050 € HT

9/ PERSONNEL

Délibération :

Mme COUET fait lecture du courrier de Morgane SECHET qui demande à reprendre, après son congé maternité, à 60% (soit 21h/semaines).

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la demande de Morgane SECHET de revenir à 60 % à compter du 7 septembre 2015 et pour une durée d'un an.

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de recruter en vue de la prochaine rentrée scolaire :

1/ deux Adjoint d'animation de 2^{ème} classe du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016 pour assurer la surveillance des enfants sur le service du midi, sur l'accueil périscolaire, sur les temps d'activités pédagogiques. Les agents seront rémunérés sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans le cadre d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité

2/ deux Adjoints technique de 2^{ème} classe du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016 pour assurer la surveillance des enfants sur le service du midi, sur l'accueil périscolaire et le ménage de l'école. Les agents seront rémunérés sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe dans le cadre d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au recrutement :

- D'1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans les conditions précitées et pour un temps de travail hebdomadaire annualisé de 8 heures 45.
- D'1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans les conditions précitées et pour un temps de travail hebdomadaire de 5 heures.
- D'1 Adjoint technique de 2^{ème} classe dans les conditions précitées et pour un temps de travail hebdomadaire de 11 heures 05.
- D'1 Adjoint technique de 2^{ème} classe dans les conditions précitées et pour un temps de travail hebdomadaire de 13 heures 00.

Délibération :

Mme COUET propose d'offrir des bons cadeaux aux bénévoles qui ont œuvré sur les TAP durant l'année scolaire 2014/2015.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'offrir un bon d'achat de 150 € aux aînés ruraux, de 150 € à Lauriane COUET et de 50 € à Diego DEMAYA.

10/ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

1) Commission manifestation. Rapporteur : Sylvie LE DRÉAU

- Le Bilan du 8 mai est satisfaisant
- Propose de faire un spectacle « Chandemerle » pour un montant de 3 680 € clé en main. Une participation payante pourrait être demandée. Cela n'empiétera pas sur l'association du VAL.
- Une réglementation pour les locations est à étudier.
- Il devrait être prévu un pot pour les nouveaux habitants le 2 octobre 2015.
- La commission propose d'organiser un réveillon du premier de l'an à la salle polyvalente. Un appel d'offre pour des prestataires a été fait sur internet. Coût estimé maximum pour la soirée : 70€/personne

2) Association Culturelle Cantonale : Rapporteur : Sylvie LE DRÉAU

Mme LE DRÉAU explique que cette association ne pourra perdurer que si d'autres communes adhèrent (toutes les communes de la communauté de communes adhèrent).

- 3) **Le Pays Vallée de la Sarthe** organise un spectacle le 16 octobre 2015 à la Salle polyvalente. Ils parleront « des changements climatiques ». Le conseil municipal émet un avis favorable pour que la salle leur soit prêtée.
- 4) **La MFR** aura besoin de la salle pour faire une information publique
- 5) **Projet Voivrais** : il a été demandé que les textes et photos soient rendus pour la fin de la semaine.

11/ QUESTIONS DIVERSES

Mairie : Monsieur GUYON informe l'assemblée que les volets roulants sont installés à la mairie. Il reste à poser les rideaux occultants des portes et les impostes (en septembre).

TAP : Les Aînés Ruraux repartent pour une nouvelle année

Salle des Fêtes : L'utilisation de l'autolaveuse par les locataires est interdite. Il est possible de créer un tarif ménage pour les associations. Il est également proposé d'utiliser le local poubelle en local ménage en installant des rideaux aux fenêtres.

MAM : la MAM a reçu une facture de consommation électrique élevée. Elle sollicite la commune pour une aide. Un diagnostic sera prochainement fait par EDF afin de déterminer les causes d'une telle consommation (EDF, Commune, ESBPC).

Mercredis récréatifs : Une négociation a été faite avec la commune de Louplande afin d'avoir les mêmes tarifs qu'eux pour les mercredis récréatifs. Le centre de loisirs des vacances de la Toussaint sera partagé : 1 semaine à Voivres et 1 semaine à Louplande.

Guêpes : La commune a reçu des devis, il faut désormais comparer avec la solution du géotextile

Syndicat Mixte des Gens du Voyage : M. JOUSSE informe qu'il a démissionné du Syndicat Mixte des Gens du Voyage (ainsi que d'autres élus).

La séance est levée à 23 heures 15 minutes.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN	Excusé	Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	Excusé
Miguel FIMIEZ		Cédric POTIER	Excusé
Christian GUYON			